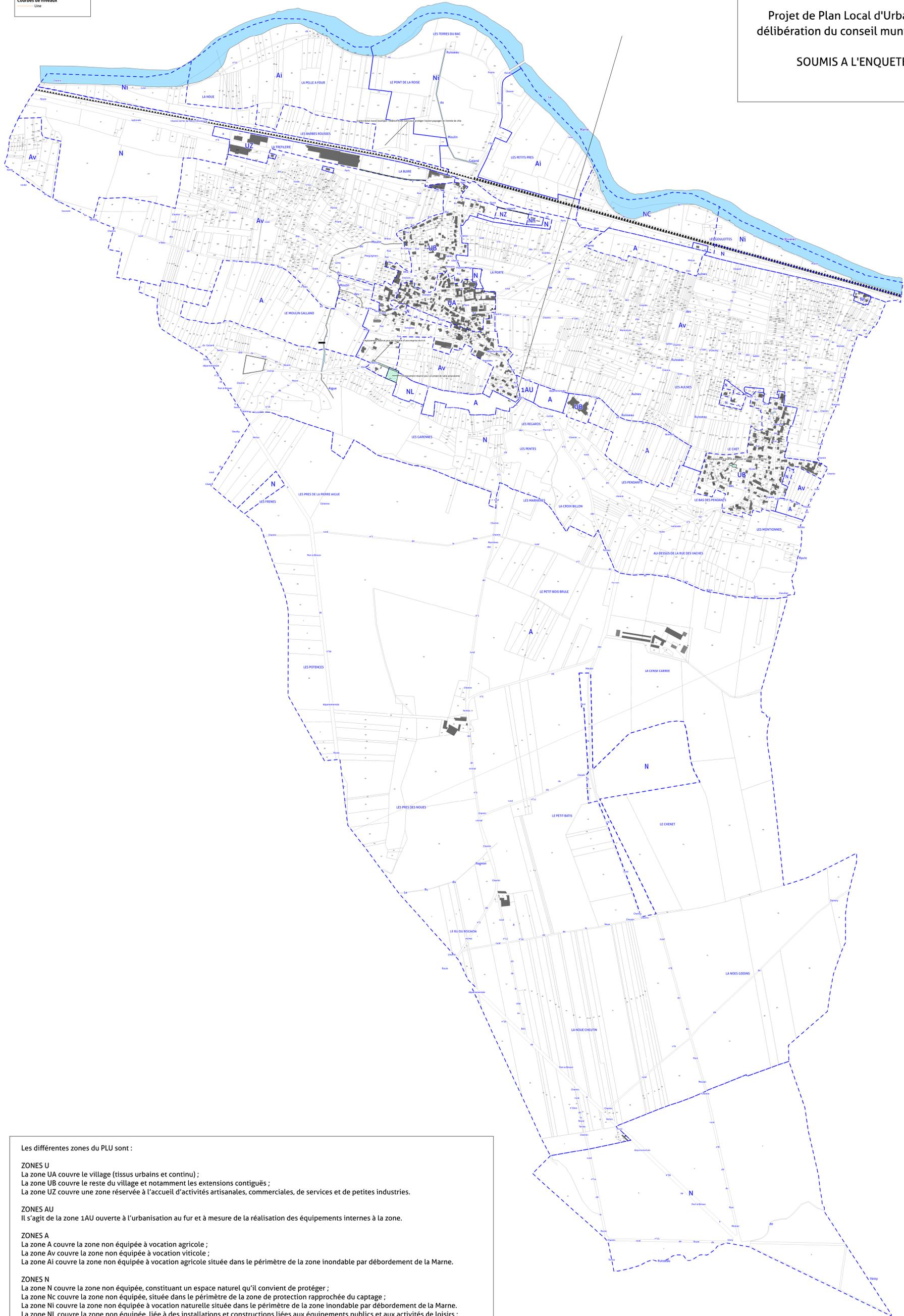


- Contraintes
- Zones du PLU
- Atlas des zones inondables
- Limites communales selon l'IGN
- Courbes de niveaux



Les différentes zones du PLU sont :

**ZONES U**  
La zone UA couvre le village (tissus urbains et continus) ;  
La zone UB couvre le reste du village et notamment les extensions contiguës ;  
La zone UZ couvre une zone réservée à l'accueil d'activités artisanales, commerciales, de services et de petites industries.

**ZONES AU**  
Il s'agit de la zone 1AU ouverte à l'urbanisation au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

**ZONES A**  
La zone A couvre la zone non équipée à vocation agricole ;  
La zone Av couvre la zone non équipée à vocation viticole ;  
La zone Ai couvre la zone non équipée à vocation agricole située dans le périmètre de la zone inondable par débordement de la Marne.

**ZONES N**  
La zone N couvre la zone non équipée, constituant un espace naturel qu'il convient de protéger ;  
La zone Nc couvre la zone non équipée, située dans le périmètre de la zone de protection rapprochée du captage ;  
La zone Ni couvre la zone non équipée à vocation naturelle située dans le périmètre de la zone inondable par débordement de la Marne.  
La zone NL couvre la zone non équipée, liée à des installations et constructions liées aux équipements publics et aux activités de loisirs ;  
La zone Nz couvre la zone non équipée, réservée au stockage pour les activités artisanales, commerciales et de services, petites industries ;  
La zone Nh couvre la zone équipée, constituant des bâtiments d'habitations isolées.